

DÉCLARATION SUR L'ESCLAVAGE MODERNE

NIQ

Introduction

L'esclavage moderne se manifeste principalement sous la forme de travail forcé, de la traite des êtres humains, de la servitude pour dettes, du mariage forcé et du travail des enfants. Il s'agit d'un travail effectué involontairement sous la menace, l'exploitation dans le but d'un profit ou d'un gain, et la coercition par la violence, la tromperie ou l'abus. La lutte contre l'esclavage moderne nécessite une approche multidimensionnelle impliquant diverses parties prenantes afin de sensibiliser, de renforcer les lois, d'améliorer leur application et de soutenir les victimes.

Cette déclaration sur l'esclavage moderne est une déclaration commune pour NielsenIQ (NIQ) et GfK à la suite de la fusion de ces entreprises en juillet 2023.

Les structures et systèmes opérationnels de NIQ et de GfK sont restés distincts et séparés tout au long de l'année 2023. Par conséquent, la présente déclaration décrit les mesures prises par NIQ et GfK dans le cadre de leurs processus et systèmes établis pour atténuer de manière efficace les risques d'esclavage moderne au sein de leurs chaînes d'approvisionnement et activités respectives en 2023. Les références spécifiques à « NIQ » et à « GfK » dans cette déclaration se rapportent aux anciennes entreprises NIQ et GfK avant leur fusion. Les références générales à « nous », « notre » ou « nos » se rapportent à la fois à NIQ et à GfK, lorsque les processus, pratiques et systèmes des deux entreprises sont identiques ou similaires.

Nous appliquons une politique stricte de tolérance zéro à l'égard de toutes les formes d'esclavage moderne dans le cadre de nos activités et de nos chaînes d'approvisionnement. Nous avons mis en place des contrôles afin de garantir le respect de toutes les lois pertinentes et de maintenir des normes éthiques élevées, en approuvant et en défendant les droits humains reconnus à l'échelle mondiale, tout en luttant activement contre l'esclavage moderne et la traite des êtres humains dans le cadre de nos activités et de nos chaînes d'approvisionnement.

Portée et compétences juridiques

Cette déclaration est publiée conformément aux lois et règlements applicables aux entités juridiques énumérées ci-dessous et à leurs filiales :

- La loi française sur le devoir de vigilance
- la loi britannique sur l'esclavage moderne 2015
- La loi allemande sur la diligence raisonnable en matière de chaîne d'approvisionnement

- L'ordonnance suisse sur les devoirs de diligence et de transparence
- La loi sur la transparence en Norvège
- La loi australienne sur l'esclavage moderne 2018

ROYAUME-UNI : A.C. Nielsen Company Limited, GfK U.K. Limited ; GfK Retail and Technology UK Limited

France : A3 Distrib SAS, AC Nielsen SAS, Data-Impact SAS, Fox Intelligence SAS, NielsenIQ Holding France SAS, NielsenIQ Services France SAS ; GfK Retail and Technology France SAS, Institut français de recherches – IFR S.A.S

Allemagne : NielsenIQ Services Germany GmbH, Nielsen Tele Medical GmbH, NielsenIQ (Germany) GmbH, Grace BidCo GmbH, Grace HoldCo GmbH, GfK GmbH (anciennement « GfK SE »), GfK GeoMarketing GmbH, GfK Entertainment GmbH, GfK Middle East CR Holding GmbH, GfK North America Holding GmbH

Norvège : ACNielsen Norge AS

Australie : Nielsen Connect Australia Pty Ltd

Suisse : The Nielsen Company (Europe) Sàrl, NIQ (Switzerland) GmbH

Structure organisationnelle

Fondée en 1923, NIQ a son siège social aux États-Unis d'Amérique et un siège opérationnel en Suisse. Il s'agit d'une entité privée, détenue majoritairement à partir de 2021 par des fonds d'investissement gérés par Advent International.

GfK a été créée en 1934 à Nuremberg, en Allemagne. Avant sa fusion avec NielsenIQ en 2023, GfK faisait partie du groupe GfK et sa société mère ultime était GfK GmbH. Le siège de GfK GmbH se trouve en Allemagne.

Gouvernance

NIQ et GfK utilisent une stratégie multipartite pour traiter les questions clés relatives aux droits humains, y compris les risques d'esclavage moderne et de traite d'êtres humains. Les domaines fonctionnels au sein de NIQ et de GfK qui fournissent des orientations en ce qui concerne les contrôles visant à soutenir les engagements en matière de droits humains comprennent les ressources humaines, l'approvisionnement

mondial, le service juridique, la conformité et l'intégrité, la gestion des crises et la diversité, l'équité et l'inclusion. Ces fonctions permettent de s'assurer que les risques liés aux droits humains sont pris en compte ou intégrés dans les politiques et pratiques existantes.

Activités

NIQ compte plus de 30 000 employés dans plus de 80 pays (et mènent ses activités dans plus de 90 pays). NIQ fournit des services d'études de marché, principalement à des clients du secteur des biens de consommation courante, comprenant des données de mesure de la vente au détail, des informations sur le comportement des consommateurs et des analyses.

GfK compte plus de 8 000 employés dans plus de 50 pays (et mènent ses activités dans plus de 60 pays). GfK fournit des services d'études de marché et de mesure des médias. Les données de recherche de GfK fournissent à ses clients, qui sont principalement des fabricants et des détaillants de produits technologiques et de biens de consommation durables, des informations exploitables qui influencent le marketing, les ventes et l'efficacité organisationnelle.

La fusion de NIQ et GfK étend leur portée mondiale, leur couverture omnicanal, leur technologie innovante et combine des cultures complémentaires.

Chaîne d'approvisionnement

NIQ et GfK disposent d'une chaîne d'approvisionnement pluridisciplinaire pour nous soutenir dans les différents aspects et dispositions de notre entreprise. La chaîne d'approvisionnement de NIQ et de GfK comprend des milliers de fournisseurs dans le monde entier.

Pour les deux entreprises, la base d'approvisionnement est fortement axée sur les fournisseurs de services plutôt que sur l'achat de produits manufacturés. Les principales catégories de dépenses de la chaîne d'approvisionnement comprennent les services de recueil de données, les licences de logiciels et le matériel de bureau standard. Certains de ces produits et services sont utilisés dans le cadre des activités de NIQ (p. ex. le matériel de bureau) et d'autres sont utilisés dans le cadre des services que nous fournissons à nos clients (p. ex. les services de recueil de données et les logiciels). La plupart des produits manufacturés achetés le sont auprès de grandes entreprises multinationales qui ont leurs propres principes de chaîne d'approvisionnement et leurs propres normes éthiques (p. ex. les équipements de télécommunications et les ordinateurs portables des employés). Pour toutes les catégories de dépenses stratégiques clés, les achats

mondiaux suivent une approche d'appel d'offres standard et récompensent les fournisseurs sur la base d'une fiche de notation multifactorielle comprenant les aspects commerciaux, la qualité et la conformité, le développement durable, etc.

Risques liés aux droits humains dans nos activités commerciales et notre chaîne d'approvisionnement

Compte tenu des risques d'esclavage moderne et de traite des êtres humains présents dans des secteurs tels que la fabrication de produits électroniques, certains prestataires de services et la gestion d'installations, nous sommes conscients des difficultés liées à l'absence de visibilité totale sur les activités internes de nos partenaires et sur leurs fournisseurs à plusieurs niveaux. En adhérant à nos politiques et en suivant des procédures approfondies d'intégration des fournisseurs, nous appliquons des contrôles diligents afin de réduire ces risques et de renforcer le respect des normes et des lois locales.

Procédures de diligence raisonnable pour protéger les droits humains dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement

Compte tenu des risques d'esclavage moderne et de traite des êtres humains présents dans des secteurs tels que la fabrication de produits électroniques, certains prestataires de services et la gestion d'installations, nous reconnaissons les difficultés découlant du manque de visibilité totale sur les opérations internes de nos partenaires et de leurs fournisseurs. En adhérant à nos politiques et à nos procédures approfondies d'intégration des fournisseurs, nous appliquons des contrôles diligents pour réduire ces risques et accroître le respect des normes et des lois locales.

A. Politiques et pratiques visant à protéger les droits humains

Nous avons mis en œuvre diverses mesures pour identifier les risques potentiels en matière de droits humains, y compris l'esclavage moderne et la traite des êtres humains, dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement.

Nous suivons les recommandations énoncées dans des normes externes reconnues, notamment les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, fondés sur la Déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations Unies, les conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT), la Convention européenne des droits de l'Homme et les recommandations relatives aux droits humains énoncées dans les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises

multinationales. L'alignement de NIQ sur ces principes couvre les risques en matière de droits humains liés, entre autres, aux domaines suivants : discrimination, harcèlement, représailles, travail excessif ou forcé, travail des enfants, rémunération appropriée et salaire minimum vital conformes aux conventions de l'OIT, conditions de travail sûres, esclavage et traite d'êtres humains.

Nous démontrons notre engagement en faveur des droits humains et du traitement équitable des travailleurs en adoptant des politiques et des pratiques locales qui interdisent les violations des droits humains en interne et dans la chaîne d'approvisionnement, notamment en ce qui concerne le travail involontaire, la traite des êtres humains et les conditions de travail inacceptables, y compris, sans toutefois s'y limiter, les conditions relatives à la rémunération, aux heures de travail et au cadre de travail.

Cet engagement est décrit plus en détail dans [le Code de conduite](#) de NIQ, [le Code de conduite des fournisseurs](#) de NIQ et [la Politique en matière de droits humains de l'entreprise](#). Ces politiques peuvent être consultées sur [le site Internet de NIQ](#), dans la section « *À propos* » et dans la section « *Nos politiques* ». En outre, NIQ gère ses risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans l'ensemble de ses activités. De plus amples informations sont disponibles sur [le site Internet de NIQ](#), « *À propos* » dans la section « *Rapport ESG* ». GfK s'engage également à veiller à ce qu'il n'y ait ni esclavage moderne ni traite d'êtres humains dans sa chaîne d'approvisionnement ou dans toute autre partie de ses activités. [Le code de conduite de GfK](#) et [le code de conduite des fournisseurs de GfK](#) reflètent l'engagement d'agir de manière éthique et avec intégrité dans toutes les relations d'affaires.

Risques liés aux droits humains en partenariat avec les représentants des syndicats concernés en France

Chaque année, « *le Document unique d'évaluation des risques professionnels* » est revu de concert avec les représentants syndicaux et le comité d'entreprise local. Ce document est ensuite mis à jour par le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Les risques liés aux droits humains sont identifiés au niveau local et des solutions appropriées sont documentées et mises en œuvre tout au long de l'année.

B. Gestion des risques d'entreprise

La gestion du capital humain, y compris les risques liés à l'esclavage moderne, fait partie intégrante de notre approche globale de la gestion des risques. Tous les risques d'entreprise sont gérés dans le cadre de notre processus de gestion des risques d'entreprise, où les principaux risques d'entreprise sont identifiés en fonction de la probabilité potentielle et de l'ampleur de l'impact sur les activités

de l'entreprise. Un responsable des risques fonctionnels est ensuite chargé de créer des contrôles et des tolérances acceptables afin de gérer efficacement ces risques. Les progrès réalisés en matière d'atténuation des risques sont régulièrement examinés par le comité d'audit du conseil d'administration de l'entreprise. Le capital humain, y compris la gestion des risques liés aux droits humains, fait également l'objet de discussions régulières au sein de la haute direction.

C. Processus d'intégration des fournisseurs

Avant d'intégrer un fournisseur, nous établissons une base d'attentes concernant le respect des droits sociaux et humains par le biais des principes et des normes éthiques du Code de conduite des fournisseurs, que chaque nouveau fournisseur doit reconnaître avant d'effectuer des transactions avec NIQ.

D. Formation

En ce qui concerne l'engagement des employés sur les questions liées aux droits humains, le Code de conduite de l'entreprise et celui des fournisseurs établissent des lignes directrices et des attentes en matière de conduite légale et éthique des représentants de NIQ et de GfK dans le monde entier. Tous les employés sont tenus de veiller à la protection contre l'exploitation des populations vulnérables, la traite des êtres humains, le travail des enfants et le travail forcé. Le Code de conduite de NIQ est disponible en 38 langues* et celui de GfK en 15 langues. Nos employés suivent périodiquement des formations relatives aux principes de notre Code de conduite et réaffirment régulièrement leur engagement à l'égard des principes énoncés dans ce Code.

Efficacité de la protection des droits humains dans l'ensemble de l'entreprise et de la chaîne d'approvisionnement

Nous prenons des mesures pour faire face aux risques liés aux droits de l'homme, y compris les risques d'esclavage moderne dans nos opérations commerciales ou notre chaîne d'approvisionnement.

ICP de NIQ pour 2023 :

- Dispenser une formation sur le Code de conduite aux employés de NIQ et de GfK dans tous les sites dans le monde et toutes les fonctions commerciales.
- Tous les nouveaux fournisseurs qui s'engagent avec nous sont tenus de reconnaître le Code de conduite des fournisseurs, qui comprend la protection des droits humains de tous les employés dans les entreprises des fournisseurs.

* Sauf lorsque cela n'est pas approprié en raison de la législation locale.

Mécanismes de réclamation

Nous disposons d'une ligne d'assistance téléphonique permettant aux employés de signaler, de manière confidentielle et anonyme, tout comportement répréhensible ou toute préoccupation, y compris tout problème pouvant être lié aux droits humains. La ligne d'assistance téléphonique de NIQ est disponible [ici](#), et celle de GfK [ici](#). Nous avons également mis en place des politiques de dénonciation afin de garantir la mise en place d'un cadre adéquat pour faire part de ses préoccupations.

Périodiquement, nos employés suivent une formation obligatoire sur le Code de conduite de l'entreprise et les pratiques de dénonciation, qui fournit des directives étape par étape sur la manière de faire part de ses préoccupations à la ligne d'assistance téléphonique et aux autres méthodes de signalement identifiées.

Prochaines étapes

Après avoir examiné l'efficacité des mesures que nous avons prises pour atténuer les risques liés à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains dans le cadre de nos activités et de nos chaînes d'approvisionnement, nous avons l'intention de continuer à prendre des mesures pour lutter contre ces phénomènes, notamment, mais pas exclusivement :

- Introduire un cadre plus solide autour de notre chaîne d'approvisionnement.
- Continuer à rendre compte de manière transparente de nos pratiques internes en matière de recrutement et de gestion du personnel dans notre rapport ESG annuel.
- Encourager le signalement des problèmes et la protection des dénonciateurs.
- Introduire une formation ciblée d'ici 2025, afin de renforcer l'identification et l'atténuation des risques liés aux droits humains dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement, y compris les risques liés à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains.
- Continuer à maintenir et à faire respecter notre politique de tolérance zéro à l'égard des risques liés à l'esclavage moderne.

Concertation et approbation

Cette déclaration a été préparée en consultation avec une équipe de représentants occupant de multiples fonctions, comme mentionné dans la section Gouvernance ci-dessus, qui comprenait des conseillers juridiques des entités déclarantes responsables de cette déclaration. La déclaration a également été examinée par le directeur juridique pour l'exercice se terminant en décembre 2023 et est présentée aux conseils d'administration concernés des différents services juridiques du NIQ et de GfK, entités comme indiqué ci-dessus..

Signé pour et au nom de NIQ et GfK

DocuSigned by:



90416E3A32A4419...

John Blenke

Directeur juridique

Date : 30 juin 2024